



SDEC ENERGIE
DECISION DE LA PRESIDENTE N° 2022-DEC-90

Objet : Élaboration d'un référentiel technique territorialisé "trame noire" pour la prise en compte de la biodiversité dans les investissements et l'exploitation de l'éclairage public du Calvados

LA PRESIDENTE DU SDEC ÉNERGIE,

VU, les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10,

VU, les dispositions du Code de la Commande Publique,

VU, la délibération du Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 16 juin 2022, portant délégation d'attribution à la Présidente, ou son représentant,

VU, le rapport d'analyse des candidatures et des offres.

CONSIDERANT que le SDEC ENERGIE a souhaité effectué un marché public portant sur l'élaboration d'un référentiel technique territorialisé « TRAME NOIRE » pour la prise en compte de la biodiversité dans les investissements et l'exploitation de l'éclairage public du Calvados.

CONSIDERANT que les caractéristiques principales du marché sont les suivantes :

- Type de procédure : le contrat est un marché public passé en Procédure adaptée ouverte – Code de la commande publique. Le contrat fait référence au CCAG Prestations Intellectuelles du 30 mars 2021
- Durée : le délai d'exécution des prestations est fixé à 9 mois à compter de la notification du contrat
- Allotissement : le marché n'est pas alloti – impossible d'identifier des prestations distinctes
- Etendue : le montant maximum hors taxes (HT) du marché est de 40 000€.

CONSIDERANT que le rapport d'analyse des candidatures et des offres est joint en annexe.

DECIDE

- Article 1 : d'attribuer le marché à l'entreprise LUMINESCENCE (en groupement avec TERROIKO) pour un montant de 34 716 €HT,
- Article 2 : de signer le marché ainsi que tout acte s'y rapportant, lorsque les crédits sont inscrits au budget, y compris tout éventuel avenant,
- Article 3 : d'insérer la présente décision au registre des délibérations et d'en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.

Fait à Caen, le **20 DEC. 2022**



La Présidente du SDEC ÉNERGIE,

Catherine GOURNEY-LECONTE

Décision certifiée exécutoire :

- Pour avoir été publiée ou notifiée le : **20 DEC. 2022**
- Et transmise en Préfecture de Caen le : **20 DEC. 2022**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une décision pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette décision, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



RAPPORT A L'ATTENTION DE LA PRÉSIDENTE

ÉLABORATION D'UN RÉFÉRENTIEL TECHNIQUE TERRITORIALISÉ "TRAME NOIRE" POUR LA PRISE EN COMPTE DE LA BIODIVERSITÉ DANS LES INVESTISSEMENTS ET L'EXPLOITATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DU CALVADOS

I - RAPPEL DE LA PROCÉDURE

Le présent marché public de services porte sur les prestations suivantes : l'élaboration d'un référentiel technique territorialisé « TRAME NOIRE » pour la prise en compte de la biodiversité dans les investissements et l'exploitation de l'éclairage public du Calvados.

Caractéristiques principales du marché :

- Type de procédure : Le contrat est un marché public passé en Procédure adaptée ouverte - Code de la commande publique. Le contrat fait référence au CCAG Prestations Intellectuelles (CCAG-PI) approuvé par l'arrêté du 30 mars 2021.
- Durée : 9 Mois à compter de la notification du contrat.
- Allotissement : sans objet – Impossible d'identifier des prestations distinctes.

En application de l'article R2131-12 du Code de la Commande Publique et conformément à notre procédure interne « Achats », une publicité a été transmise au BOAMP (*Bulletin officiel des annonces des marchés publics*) le 11 juillet 2022. Elle est parue le 12 juillet 2022 sous l'avis n° 22-96963.

La publicité a également été mise en ligne sur notre site internet, ainsi que sur notre profil acheteur <https://www.uamc14.org/sieecalvados> où le dossier de consultation pouvait être téléchargé.

Les plis devaient parvenir au SDEC ENERGIE par voie dématérialisée via le profil acheteur. La date limite de remise était fixée au **26 septembre 2022 à 12h00**.

Les candidats pouvaient également poser toute question qu'ils estimaient nécessaire sur le profil acheteur du SDEC ENERGIE, au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres.

II – TELECHARGEMENTS / QUESTIONS POSEES PAR LES CANDIDATS

A. Liste des téléchargements :

Au total, 13 entreprises se sont identifiées en téléchargeant le dossier de consultation :

1	BIOTOPE
2	WANAQ_ET1
3	BERIM
4	SCE NANTES
5	NOCTABENE
6	LNE
7	ITHEM CONSEIL
8	B&L EVOLUTION
9	DOUBLETRADE
10	SCPA DALIGAUX VAN NIEUWENHUYSE
11	ALPHA-JM
12	ATHENA-LUM
13	IDELUM SAS

B. Questions posées par les candidats en cours de procédure :

➤ Question n° 1 :

Question de SCE NANTES

(reçue le 29 juillet 2022 à 08:58)

Votre réponse :

(répondu le 03 août 2022 à 16:56)

Bonjour, il est demandé 8 réunions et 8 visios au minimum. Au vu du budget disponible, est -il possible de mutualiser certaines réunions ou d'augmenter les possibilités en visio ?

Le SDEC ENERGIE a précisé le type et le nombre de réunion attendus à l'article 4 du CCTP :
« Dès notification du marché au titulaire, une réunion, en présentiel, de lancement de la prestation sera organisée dans les locaux du SDEC ENERGIE avec le comité technique, au cours de laquelle seront finalisées les modalités de déroulement de la prestation.

Outre cette première réunion, au minimum 8 réunions de suivi seront organisées en visioconférence avec le comité technique pour cadrer les différents éléments de la prestation, suivre leur avancement et les réceptionner :

Description Nombre de réunions minimum

Etape 1 Collecte des données 1

Etape 2 Identification et hiérarchisation des niveaux d'enjeux par commune 2

Etape 3 Définition d'une typologie des voies 2

Etape 4 Elaboration des prescriptions techniques 2

Appui à la mise en œuvre 1

Le comité d'orientation se réunira 2 fois en présence du titulaire :

- Une réunion à l'issue de l'étape 2

- Une réunion à la fin de la mission..... »

Ce nombre de réunion (en présentiel et en visioconférence) ne peut être modifié.

Service Achats-Marchés Publics

➤ **Question n°2 :**

Question de BIOTOPE

(reçue le 08 septembre 2022 à 08:46)

Bonjour,

Nous avons 2 questions :

1/ Pourquoi seulement un extrait de la base de données cartographique "des points lumineux exploités par le SDEC ENERGIE avec leurs caractéristiques" est mis à disposition du prestataire ? En effet, une analyse croisée (biodiversité et éclairages) ne peut être menée qu'aux endroits où on a une exhaustivité des données.

2/ Quelles sont les dates de démarrage et durée prévues ?

Merci d'avance pour votre retour.

Cordialement.

Votre réponse :

(répondu le 09 septembre 2022 à 09:53)

Bonjour,

1/ Il ne nous semble pas utile de fournir l'ensemble des données d'éclairage public car il n'est pas demandé d'analyser les problématiques actuelles posées par l'éclairage existant. Cependant, si la mise à disposition de ces données se justifie par la méthode proposée par le candidat, cette possibilité pourra être étudiée.

2/ La prestation démarrera dès la notification du marché. Le calendrier prévisionnel étape par étape doit être proposé par le candidat en adéquation avec la méthode envisagée et fait partie des éléments pris en compte dans l'analyse de la valeur technique.

Cordialement,

Service Achats et Marchés Publics

Publier la question et la réponse sur l'annonce

Oui

III – PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES PIECES DE L'OFFRE

A. A l'appui de leur candidature, les candidats devaient fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
DC1 : Lettre de candidature	Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
DC2 : Déclaration du candidat	Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
Liste livraisons ou services	Une liste des principales livraisons effectuées ou des principaux services fournis au cours des trois dernières années
Pouvoirs	Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le soumissionnaire
Présentation de l'entreprise	Une présentation succincte de l'entreprise
Groupements d'entreprises	En cas de groupement d'entreprises, tous les documents "candidature" sont à produire (à l'exception du DC1), pour chaque opérateur économique sur lequel le candidat s'appuie pour présenter sa candidature

B. Les offres devaient être constituées des éléments suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement (AE)	Acte d'engagement
Décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)	Décomposition du prix global et forfaitaire
Mémoire technique	Mémoire technique

IV – ANALYSE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES RECUES

- Nombre de plis reçus dans les délais : 8
- Nombre de plis reçus hors délais : 0

N° de pli	Raison sociale
1	AUDDICE ENVIRONNEMENT
2	BERIM
3	ATHENA-LUM
4	CONCEPTO
5	LUMINESCENCE
6	SCE NANTES
7	BIOTOPE
8	NOCTABENE

A. Ouverture des plis et examen des candidatures et offres:

Les plis ont été ouverts le 26 septembre 2022 par Mme Emeline BIARD (*Gestionnaire des Marchés Publics*) et Mme Christelle BIGOT (*Assistante Administration-Finances*).

La séance a donné lieu à un procès-verbal d'ouverture des plis permettant de pointer la fourniture ou l'absence des pièces exigées dans le règlement de consultation (*annexe 1 au présent rapport*).

B. Analyse des offres :

B1 – Les critères d'attribution

Critère	Complément
1. Valeur technique (60 %)	<p>La note "valeur technique" sera évaluée à partir du mémoire technique de maximum 15 pages, structuré de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none">• Présentation du soumissionnaire, des compétences et des moyens associés à la mission : humains et techniques• Étape 1 du CCTP – Collecte des données : Le soumissionnaire précisera les données qu'il lui semble judicieux d'utiliser et la façon dont il envisage de les obtenir• Étape 2 du CCTP – Identification et hiérarchisation des niveaux d'enjeux par commune : le soumissionnaire proposera la méthode qu'il entend mettre en œuvre• Étape 3 du CCTP – Définition d'une typologie des voies de circulation : le soumissionnaire proposera la méthode qu'il entend mettre en œuvre• Description des séances de formation• Description des éléments nécessaires à la réalisation d'une plaquette d'information• Calendrier prévisionnel étape par étape
2. Prix (40 %)	<p>La note "prix" sera évaluée à partir des prix indiqués dans la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF).</p> <p>Le maximum des points sera attribué soit à l'offre la moins-disante si elle est inférieure au prix objectif ; soit au prix objectif si elle est supérieure à celui-ci.</p> <p>Le montant de l'offre moins disante correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).</p> <p>Le montant du prix objectif correspond à un prix défini, jugé approprié pour ce type de prestation. Le montant de l'offre à noter correspond au prix de l'offre du soumissionnaire à évaluer. La base de notation correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus.</p>

B2 – L'analyse et le classement

B.2.1 – Valeur technique (60%)

L'analyse détaillée du mémoire technique figure en annexe du présent rapport.

DESIGNATION	Points max	AUDDICE ENVIRONNEMENT	BERIM	ATHENA-LUM	CONCEPTO	LUMINESCENCE	SCE NANTES	BIOTOPE	NOCTABENE
Présentation du soumissionnaire, des compétences et des moyens associés à la mission : humains et techniques	8	8	3	8	5	8	7	5	3
Étape 1 – Collecte des données : Le soumissionnaire précisera les données qu'il lui semble judicieux d'utiliser et la façon dont il envisage de les obtenir	5	5	0	3	3	5	0	3	0
Étape 2 – Identification et hiérarchisation des niveaux d'enjeu par commune : le soumissionnaire proposera la méthode qu'il entend mettre en œuvre	12	8	0	4	8	12	4	8	0
Étape 3 – Définition d'une typologie des voies de circulation : le soumissionnaire proposera la méthode qu'il entend mettre en œuvre	12	8	0	4	4	12	4	4	4
Étape 4 – Elaboration des prescriptions techniques	12	7	0	3	7	11	3	4	7
Description des séances de formation	5	3	0	3	5	5	3	3	0
Description des éléments nécessaires à la réalisation d'une plaquette d'information	3	0	0	0	2	0	0	3	0
Calendrier prévisionnel étape par étape	3	3	3	3	3	3	0	3	0
TOTAL SUR 60	60	42	6	28	37	56	21	33	14
TOTAL SUR 10	10	7,00	1,00	4,67	6,17	9,33	3,50	5,50	2,33
RANG		2	8	5	3	1	6	4	7

B.2.2 – Prix (40%)

Désignation	Descriptif	AUDDICE ENVIRONNEMENT	BERIM	ATHENA-LUM	CONCEPTO	LUMINESCENCE	SCE NANTES	BIOTOPE	NOCTABENE
Etape 1 + Etape 2	Collecte des données Identification et hiérarchisation des niveaux d'enjeux par commune	14 700 €	13 650 €	9 900 €	17 375 €	18 210 €	13 561 €	12 969 €	17 476 €
Etape 3	Définition d'une typologie des voies	10 300 €	7 000 €	10 200 €	7 838 €	2 871 €	9 720 €	5 290 €	8 625 €
Etape 4	Elaboration des prescriptions techniques	10 950 €	8 400 €	9 200 €	5 163 €	11 125 €	9 680 €	6 200 €	8 625 €
Appui à la mise en oeuvre	Formation Fichier contenant les éléments nécessaires à la réalisation d'une plaquette	4 000 €	7 920 €	9 900 €	5 575 €	2 510 €	6 878 €	7 804 €	5 100 €
TOTAL €HT		39 950 €	36 970 €	39 200 €	35 950 €	34 716 €	39 838 €	32 263 €	39 826 €
NOTE SUR 10		8,1	8,7	8,2	9,0	9,3	8,1	10	8,1
RANG		8	4	5	3	2	7	1	6

B.2.3 - Synthèse de l'analyse

	Poids	AUDDICE ENVIRONNEMENT	BERIM	ATHENA-LUM	CONCEPTO	LUMINESCENCE	SCE NANTES	BIOTOPE	NOCTABENE
Note "Proposition Financière" sur 10	40%	8,08	8,73	8,23	8,97	9,29	8,10	10,00	8,10
Note "Valeur Qualitative" sur 10	60%	7,00	1,00	4,67	6,17	9,33	3,50	5,50	2,33
NOTE TOTALE SUR 10		7,43	4,09	6,09	7,29	9,32	5,34	7,30	4,64
RANG		2	8	5	4	1	6	3	7

V – PROPOSITION DE LA PRÉSIDENTE

Considérant l'analyse qui précède, il est proposé à la Présidente du SDEC ENERGIE de :

- RETENIR le classement des offres proposé ;
- ATTRIBUER l'accord-cadre à l'entreprise **LUMINESCENCE** pour un montant de **34 716 € HT**

<p>Établi par G.CARLIER le 19/12/2022</p>  <p>Guénaëlle CARLIER</p>	<p>Visé par le Directeur Administration-Finances le 19/12/2022</p>  <p>Jérôme DANIEL</p>	<p>Vérifié par le Directeur Général Adjoint le 19/12/2022</p>  <p>Bruno LEMOIGNE</p>	<p>Validé par la Présidente Le 20/12/2022</p>  <p>Catherine GOURNEY LECONTE</p>
--	---	--	--